



## Compte-Rendu du CTL du 29 novembre 2013

Trois sujets ont été abordés pour simple information : DUERP bilan 2012, Titularisation des agents contractuels, Nouvelles règles de vie quotidiennes SIP Lyon Est.

Sur le premier thème, nous avons pu constater que cet outil, (pour indispensable qu'il soit) est lourd et chronophage. Il est appelé à évoluer. Sur la forme, nous déplorons que l'examen de ce point de l'ordre du jour ait à ce point transformé le CTL en annexe du Comité Hygiène et Sécurité. Ca n'est pas sa vocation et conjugué à la disparition de son caractère paritaire, renforce de fait le « déclassé » de cette instance.

Nous avons profité du sujet « agents contractuels » pour rappeler l'attachement de FO à l'emploi statutaire.

Enfin, concernant Lyon-Est, le constat du faible taux de couverture du service recouvrement (1/5 parmi les agents de la Trésorerie de Meyzieu a accepté de suivre la mission recouvrement) confirme notre analyse –négative- sur le sujet.

Les horaires d'ouverture de cinq trésoreries seront modifiés au 01/01/2014. SGL et Ecully pourront ouvrir à 8h30 au lieu de 8h00. Lyon Amendes, Vaulx en Velin et Vénissieux pourront elles reprendre à 13h30 contre 13h00 jusque là. En revanche nous déplorons qu'il n'ait pas été donné droit à la demande des collègues de Meyzieu de fermer à 16h00. Cette demande est en attente depuis près d'un an !

Ponts naturels 2014 : nous nous félicitons que cette question soit traitée en novembre et pas en avril comme cela avait pu se passer récemment ! Sur le fond en revanche... La direction a souhaité rester sur deux ponts naturels en 2014 sur cinq possibles ! Nous avons voté contre, bien sûr. Mais nous avons été les seuls, curieusement.

En « questions diverses » nous avons fait inscrire plusieurs demandes :

La pérennisation/généralisation du droit pour les agents d'aller travailler sur un autre site si les conditions (météo le plus souvent) le nécessitent.

La possibilité d'opter pour le pointage (ou de garder le forfait) pour l'EMR : la direction souhaite harmoniser l'ensemble des règles EDRA EMR en 2014.

Pour le reste, le projet de fusion lié à la Métropole a été rapidement évoqué. Nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet longuement traité dans notre CR d'audience au directeur.

Rapidement évoqué aussi la départementalisation des procédures collectives, via le PRS. Deux agents viennent renforcer l'effectif. Cette démarche de dépossession des SIE suit celle des SIP et trésoreries (CFE) et s'inscrit dans la logique de délitement du réseau.